

Carnet de correspondance numérique et carte de collégien

Chers parents,

Les élèves de notre collège auront à partir de cette rentrée scolaire 2020-2021 un carnet de correspondance numérique qui remplacera le carnet de correspondance au format papier.

Il s'agit de faciliter la communication entre l'établissement, les élèves et les familles. Nous avons fait le constat de nombreuses pertes de carnets au format papier et de pertes d'informations ces dernières années. Cela générait des difficultés de communication et des difficultés de suivi de la scolarité des élèves. Dans le même temps les outils et les pratiques autour du numérique se sont développés. Nous avons également fait le constat pendant la période de confinement de l'hiver dernier que dans leur très grande majorité les élèves et les familles pouvaient consulter notre espace numérique de travail Pronote avec un Smartphone, une tablette ou un ordinateur. Nous sommes cependant conscients des difficultés qu'ont eues certaines familles à travailler à distance pendant le confinement par manque de matériel ou de connexion.

Le carnet de correspondance numérique se traduira par une utilisation plus large de l'outil Pronote. Vous pourrez y effectuer toutes les opérations que vous faisiez avec le carnet de correspondance papier. Vous pourrez échanger par écrit avec les personnels de l'établissement, justifier les absences et retards de vos enfants, consulter leurs notes et leurs acquisitions scolaires, consulter les éventuelles observations faites par les professeurs et les viser...

Les élèves, les familles et bien sûr les personnels seront accompagnés toute l'année afin que cette transition se passe au mieux.

Il est donc plus que jamais important de vous rappeler la nécessité de bien distinguer les comptes Pronote destinés aux parents et ceux destinés aux élèves. Vous recevrez vos codes et identifiants par SMS. Il est fortement déconseillé aux parents de donner leurs codes à leurs enfants afin d'éviter toute falsification.

Votre enfant sera muni d'une carte de collégien pour entrer et sortir de l'établissement sur laquelle figurera l'emploi du temps et les autorisations parentales habituelles concernant les régimes de sortie.

Pour toute question vous pouvez contacter le service de vie scolaire du collège au 04 90 74 11 19 et vous pouvez également contacter les CPE, Madame SABA et Monsieur DECARNIN par écrit sur Pronote.

LES C.P.E